

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : Réouverture d'autres emplacements du tribunal itinérant et retour dans les collectivités

20 juillet 2021

Suite à notre avis du 23 juin 2021, nous confirmons maintenant pouvoir retourner aux collectivités suivantes, figurant dans l'avis du 23 juin 2021 et réindiquées ici à des fins de commodité.

CROSS LAKE

26 juillet 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Cross Lake. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

9 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Cross Lake. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

12 et 26 août 2021 – Les rôles des juges de paix judiciaires seront traités virtuellement à Thompson. Toutes les parties pourront comparaître à distance.

16 août 2021 – Les rôles d'audience des affaires relatives à la protection de l'enfance et à la famille seront traités virtuellement à Thompson. Toutes les parties pourront comparaître à distance.

23 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Cross Lake. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

GODS LAKE NARROWS

17 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à God's Lake. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

OXFORD HOUSE

22 juillet 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Oxford House. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

19 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Oxford House. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir

au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

SPLIT LAKE

16 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Split Lake. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date.

ST. MARTIN

21 juillet 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à St. Martin. Toutes les parties pourront comparaître à distance. L’avocat peut traiter jusqu’à dix audiences décisionnelles au rôle, en personne ou à distance.

22 juillet 2021 – Les procès auront lieu comme prévu à St. Martin. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date. Le rôle d’audience des affaires relatives à la protection de l’enfance sera traité à St. Martin, les parties comparaisant virtuellement dans la mesure du possible.

18 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à St. Martin. Toutes les parties pourront comparaître à distance. L’avocat peut traiter jusqu’à dix audiences décisionnelles au rôle, en personne ou à distance.

19 août 2021 – Les procès auront lieu comme prévu à St. Martin. On peut prévoir au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance à cette date. Le rôle d’audience des affaires relatives à la protection de l’enfance sera traité à St. Martin, les parties comparaisant virtuellement dans la mesure du possible.

20 et 23 août 2021 – Les procès auront lieu comme prévu à St. Martin. Au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance pourront avoir lieu à ces dates.

6, 11 et 31 août 2021 – Les procès auront lieu comme prévu à St. Martin. Au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance pourront avoir lieu à ces dates.

* * * * *

Les collectivités suivantes feront l’objet d’un avis ultérieur après consultation de leurs dirigeants.

BROCHET

6 août 2021 – Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Brochet en août, mais cela fera l’objet d’un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

GARDEN HILL

La cour continuera de siéger virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance. Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Garden Hill

en août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

GOD'S RIVER

18 août 2021 – Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à God's River en août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

LAC BROCHET

En juillet, la cour continuera de siéger virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance. Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Lac Brochet en août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

NELSON HOUSE

21 juillet et 18 août 2021 – Les rôles des juges de paix judiciaires seront traités virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

28 juillet 2021 – **révisé** – Le rôle sera traité virtuellement à Thompson; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Nelson House en août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité. Si nous sommes en mesure de retourner dans la collectivité, nous prévoyons d'instruire les affaires suivantes :

25 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Nelson House. Toutes les parties pourront comparaître à distance. Les procès auront lieu comme prévu à Nelson House. Au plus cinq audiences décisionnelles avec comparution en personne ou à distance pourront avoir lieu à cette date.

POPLAR RIVER

9 août 2021 – Le rôle sera traité virtuellement à Winnipeg; toutes les parties pourront comparaître à distance.

Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Poplar River en octobre, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

PUKATAWAGAN

Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Pukatawagan le 18 août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

SHAMATTAWA

Nous prévoyons de revenir aux séances de la cour à Shamattawa en août, mais cela fera l'objet d'un avis ultérieur après consultation des dirigeants de la collectivité.

FAIT PAR :

Document original signé par

**Madame la juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : 20 juillet 2021